

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. OnanCollectionBoite_013-1-chem | \[sans titre\]Item\[Annales d'hygiène publique et de médecine légale XXII \(2\), 1839\]](#)

[Annales d'hygiène publique et de médecine légale XXII (2), 1839]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0046

SourceBoite_013-1-chem | [sans titre]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

TOME XXII - FASC. II

1°/ HYGIENE PUBLIQUE

Etudes statistiques sur les fractures et les luxations par
M. MALGAIGNE, Chirurgien du bureau central des hopitaux, p.241 à 269.

2°/ CONSEIL DE SALUBRITE

Rapport sur la maladie aphteuse du bétail par M.HUZARD Fils,
p.269 à 302.

3°/ NOTE ADDITIONNEL AU RAPPORT SUR LA FABRICATION DU PAIN par GAULTIER DE GLAUBRY

p.302 à 305.

4°/ DE L'emploi de l'alcool provenant de la préparation des fulminates par
GAULTIER DE GLAUBRY, p. 305 à 312.

5°/ De l'augmentation du nombre des crimes en France et des récidives par
GUERRY, p.312 à 317.

MEDECINE LEGALE

1°/ plaies par armes à feu par OLIVIER, p. 317 à 372.

2°/ Opium falsifié par O. LABARROQUE, p.372 à 393

3°/ Signe de suspension pendant la vie ou après la mort par ORFILA, p.393 à 403.

4°/ Moyens de s'assurer de la présence de l'arsenic par ORFILA, p.403 à 448.

5°/ Terrain des cimetières par ORFILA, p.448 à 467.

6°/ L'arsenic par ORFILA, p.467 à 496.



ARTICLE 11 - PART. II

ARTICLE 12

Les dispositions de la présente loi relatives aux élections et aux scrutins de liste sont applicables aux élections et aux scrutins de liste organisés par le conseil municipal de la commune de [nom de la commune] à compter du [date].

ARTICLE 13

Le conseil municipal de la commune de [nom de la commune] est autorisé à voter le budget de la commune de [nom de la commune] pour l'exercice 2014.

ARTICLE 14

Le conseil municipal de la commune de [nom de la commune] est autorisé à voter le budget de la commune de [nom de la commune] pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal de la commune de [nom de la commune] est autorisé à voter le budget de la commune de [nom de la commune] pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal de la commune de [nom de la commune] est autorisé à voter le budget de la commune de [nom de la commune] pour l'exercice 2014.

ARTICLE 15

Le conseil municipal de la commune de [nom de la commune] est autorisé à voter le budget de la commune de [nom de la commune] pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal de la commune de [nom de la commune] est autorisé à voter le budget de la commune de [nom de la commune] pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal de la commune de [nom de la commune] est autorisé à voter le budget de la commune de [nom de la commune] pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal de la commune de [nom de la commune] est autorisé à voter le budget de la commune de [nom de la commune] pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal de la commune de [nom de la commune] est autorisé à voter le budget de la commune de [nom de la commune] pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal de la commune de [nom de la commune] est autorisé à voter le budget de la commune de [nom de la commune] pour l'exercice 2014.